

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1487

12 juin 2015

SOMMAIRE

Acorn Servicer Holdings II S.à r.l.	71350	Kaiserkarree S.à r.l.	71333
Aeronautical Technologies Company Limited S.A.	71350	Kelso CCS II S.à r.l.	71335
Agna S.à r.l.	71350	Kinove Luxembourg Coinvestment SCA	71335
BGP Products S.à r.l.	71376	La Mancha Holding S.à r.l.	71335
Candriam Bonds	71376	LBB International S.A.	71335
Candy Investments S.à r.l.	71376	LuxCo 58 S.à r.l.	71334
Dakimo S.A.	71360	Luxembourg Mainstream Renewable Power S.à r.l.	71334
Daphne I S.à r.l.	71332	Managed Funds Portfolio	71334
Davimmo S.A.	71361	MEF I Manager, S.à r.l.	71334
Deluxe Holdings S.A.	71351	Mouflolux S.A.H.	71333
Den Miseler Stoffbuttek S.à r.l.	71353	MS Immobilière S.A.	71334
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	71361	Pacific Road Holdings S.à r.l.	71336
Domofinalux S.A.	71353	Palace Healthcare S.à r.l.	71336
Dorel Luxembourg	71355	Palace Healthcare S.à r.l.	71336
D&S Asia Green Property Fund II, S.A. SIF- SICAV	71331	Paraguay Agricultural Corporation S.A.	71336
FP HoldCo S.à r.l.	71367	Parker Hannifin Europe S.à r.l.	71337
Gamma Immo S.A.	71331	Parry Investments S.A.	71337
GK International Tax Consulting, Sàrl	71331	Parry Management Holdings S.C.A.	71337
GM Distribution S.à r.l.	71331	Peehold S.A.	71337
IBC Lux Sàrl	71332	Preferred Prestige Motor Holdings S.A.	71351
IJ Partners Direct Investments SCA	71332	Prime Holdco A-T S.à r.l.	71343
Independent International Services Company S.à r.l.	71332	RCAF Enduro S.à r.l.	71361
InfoNet Tech S.A.	71332	Retail Investment Group S.à r.l.	71345
InfoNet Tech S.A.	71330	Risus Luxembourg S.A.	71345
InfoNet Tech S.A.	71330	Skywarp SP 1 S.à r.l.	71335
Ingenia Polymers Services S.A.	71330	TPG Cyan S.à r.l.	71346
Ingersoll-Rand Worldwide Capital	71330	TPG Inertia Holdings S.à r.l.	71346
Inquam-BMR S.à r.l.	71330	Ugolin S.à r.l.	71348
International Design A.F. S.à r.l.	71331	Vega Services S.à r.l.	71338
Irpa Immobilière S.à r.l.	71333	Wadom S.A.	71349
IT'n'B S.à r.l.	71333	White Fleet III	71348
Kaiserkarree Fixtures S.à r.l.	71333	Wilcox S.à r.l.	71349
		Woodpecker Capital S.A.	71349

InfoNet Tech S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 178.813.

—
Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Jianguo DING, Administrateur de la société, est désormais la suivante avec effet au 1^{er} août 2013: 54148 Suède, 1, Nedre Hasselbacksvägen.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INFONET TECH S.A.

Référence de publication: 2015059062/13.

(150067671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

InfoNet Tech S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 178.813.

—
Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Songlin ZHANG, Administrateur de la société, est désormais la suivante avec effet au 15 janvier 2015: L-7233 Bereldange, 41, cite G.D. Jean.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INFONET TECH S.A.

Référence de publication: 2015059063/13.

(150067671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Ingenia Polymers Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 169.967.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059064/10.

(150067937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Ingersoll-Rand Worldwide Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.900.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059065/10.

(150067984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Inquam-BMR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 97.184.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2015059068/10.

(150067867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

International Design A.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 23, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 114.451.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059070/10.

(150067902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

GK International Tax Consulting, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6251 Scheidgen, 32, rue Rosswinkel.

R.C.S. Luxembourg B 130.968.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015059016/10.

(150067956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

GM Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 156.911.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015059017/10.

(150067938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Gamma Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.837.

La soussignée Juria Consulting S.A., avec siège social établie à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, vous informe par la présente de sa démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société Gamma Immo S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite sous le n°. RCS Luxembourg: B110837, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Juria Consulting S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015059006/13.

(150067562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

D&S Asia Green Property Fund II, S.A. SIF-SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.124.

Les comptes annuels pour la période du 22 janvier 2013 (date de constitution) au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058892/11.

(150067560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Daphne I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 142.113.

Die Bilanz zum 28. Februar 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 20. April 2015.

Für die Daphne I S.à r.l.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015058894/13.

(150067371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Independent International Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 179.941.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059059/9.

(150068104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

IBC Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 107.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059071/9.

(150067870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

InfoNet Tech S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.813.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 17 avril 2015

Le siège social de la société est transféré à L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INFONET TECH S.A.

Référence de publication: 2015059061/13.

(150067671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

IJ Partners Direct Investments SCA, Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 149.817.

A compter du 21 avril 2015, la Société n'agira plus en tant que domiciliataire de IJ Partners Direct Investments SCA, 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Partners Direct Investments SCA immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 817.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.
European Fund Administration
Société Anonyme

Référence de publication: 2015059076/13.

(150067587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Irpa Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 35.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015059099/11.

(150068033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

IT'n'B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 193.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059100/10.

(150068179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Kaiserkarree Fixtures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015059115/10.

(150067803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.899.250,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015059116/10.

(150067821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Mouflolux S.A.H., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.594.

Il a été convenu comme suit:

- De transférer le siège de la société de son adresse actuelle 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059203/12.

(150067451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

MS Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 19, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 193.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015059204/11.

(150067444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Managed Funds Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 81.144.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2015059187/12.

(150067599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

MEF I Manager, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.089.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Andrew Reid, gérant de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 17 avril 2015.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059192/11.

(150067531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Luxembourg Mainstream Renewable Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.835.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 09 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015059149/11.

(150067812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

LuxCo 58 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.848.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.
Tan an Huynh / Andrew Hook
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015059150/12.

(150067860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**La Mancha Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Skywarp SP 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.842.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21/04/2015.

Référence de publication: 2015059151/11.

(150067831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

LBB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 138.678.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 13 avril 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

En outre, il est à noter que Monsieur Vincent Willems et Madame Laurence Bardelli sont désormais domiciliés au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059152/14.

(150067284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Kinove Luxembourg Coinvestment SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 166.469.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 10 avril 2015 a approuvé les résolutions suivantes:

- Le mandat des membres du conseil de surveillance, Messieurs Jeffrey Curtis Malenky, Charles Edward Nield Herlinger et Jacky Levell Clem, est renouvelé en date du 10 avril 2015 et ce, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059124/14.

(150067350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Kelso CCS II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.721.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.
Kelso CCS II S.à.r.l.
De Zwart Johannes Laurens
Gérant B

Référence de publication: 2015059122/14.

(150067335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Palace Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 154.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.
Pour Palace Healthcare S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2015059252/13.

(150067330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pacific Road Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 133.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015059250/10.

(150067487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Palace Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 154.032.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 16 avril 2015

1. Madame Karine ANSMANT a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 13 mars 2015.
2. Le nombre de gérants a été diminué de deux (2) à un (1).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.
Pour Palace Healthcare S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2015059251/14.

(150067313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Paraguay Agricultural Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 174.602.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 22/24, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015059253/13.

(150067240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Parker Hannifin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.482.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 31 Janvier 2015:

- Monsieur Thomas Lowell Williams II, avec adresse professionnelle 6035 Parkland Boulevard, Cleveland, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son mandat de gérant du conseil de gérance de la Société, avec effet au 31 Janvier 2015;

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Mr Lee Charles BANKS,
- Muriel-Hélène BUCHET,
- Robin J DAVENPORT,
- Jon Paul MARTEN,
- Daniel Samson SERBIN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 Avril 2015.

Référence de publication: 2015059254/19.

(150067546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Parry Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 194.003.

—
Les statuts coordonnés au 06/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015059255/12.

(150067327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Parry Management Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.915.

—
Les statuts coordonnés au 06/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015059256/12.

(150067396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Peehold S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.066.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Peehold S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015059257/11.

(150067958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Vega Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.685,39.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.934.

In the year two thousand and fifteen on the fifth day of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1) Pedro Victor Barriuso Otaola, born in Bilbao, Spain on 16 September 1961, residing at Paseo de Alcobendas 12 - CH 34; 28109 Alcobendas (Madrid),

here represented by Dominique Reichelt, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) Juan Francisco Kariger Fernández de Rojas, born in Madrid, Spain on 19 November 1970, residing at C/ Mar Negro, 48; 28220 Majadahonda (Madrid),

here represented by Dominique Reichelt, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) Iván Furones Fartos, born in Madrid, Spain on 24 April 1978, residing at C/ Burguete, 2, 3° A; 28050 Madrid,

here represented by Dominique Reichelt, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4) Jose Manuel Corcelles Pereira, born in Madrid on 28 March 1971, residing at C/ Monasterio de la Rabida 12 G; 28049 Madrid,

here represented by Dominique Reichelt, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

5) Alberto Aguilar Cabrera, born in Madrid, Spain on 30 December 1973, residing at C/ Doctor Esquerdo, 102, portal 3, 2° B; 28007 Madrid,

here represented by Dominique Reichelt, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

6) Juan Manuel Oraa Gil, born in Bilbao, Spain on 14 February 1970, residing at C/ Prado de la Bodega, 15; 28223 Pozuelo de Alarcon (Madrid),

here represented by Dominique Reichelt, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

7) Juan Ramon Guzmán Aceituno, born in Madrid, Spain on 6 July 1967, residing at Av. Gran Vía de Hortaleza 5, portal O, 3° A; 28033 Madrid,

here represented by Dominique Reichelt, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

8) Pablo Guinot Barona, born in Valencia, Spain on 30 April 1983, residing at C/Monasterio de las Batuecas 17 D, 3°-A, 28049 Madrid, Spain,

here represented by Dominique Reichelt, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

9) Monica Romeral Palacios, born in Madrid, Spain on 22 August 1970, residing at C/ San Martin de Porres 12, 3°E; 28035 Madrid, Spain,

here represented by Dominique Reichelt, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

The said proxies, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of Vega Services S.à r.l., (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181 934, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, on 13 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 160, dated 17 January 2014. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary

in Luxembourg, on 26 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1144, dated 7 May 2014.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and twenty-three point sixty-nine euro (EUR 223.69) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand four hundred and sixty-one point seventy euro (EUR 18,461.70), represented by (a) one million two hundred and ninety-two thousand three hundred and one (1,292,301) ordinary shares of class A,(b) sixty-one thousand five hundred and forty-one (61,541) ordinary shares of class B,(c) sixty-one thousand five hundred and forty-one (61,541) ordinary shares of class C,(d) sixty-one thousand five hundred and forty-one (61,541) ordinary shares of class D,(e) sixty-one thousand five hundred and forty-one (61,541) ordinary shares of class E,(f) sixty-one thousand five hundred and forty-one (61,541) ordinary shares of class F,(g) sixty-one thousand five hundred and forty-one (61,541) ordinary shares of class G,(h) sixty-one thousand five hundred and forty-one (61,541) ordinary shares of class H,(i) sixty-one thousand five hundred and forty-one (61,541) ordinary shares of class 1 and (k) sixty-one thousand five hundred and forty-one (61,541) ordinary shares of class 2 up to an amount of eighteen thousand six hundred and eighty-five point thirty-nine euro (EUR 18,685.39) by the issuance of sixteen thousand seven hundred and ninety (16,790) ordinary shares of class A,(b) seven hundred and ninety-seven (797) ordinary shares of class B,(c) seven hundred and ninety-seven (797) ordinary shares of class C,(d) seven hundred and ninety-seven (797) ordinary shares of class D,(e) seven hundred and ninety-seven (797) ordinary shares of class E,(f) seven hundred and ninety-seven (797) ordinary shares of class F,(g) seven hundred and ninety-seven (797) ordinary shares of class G and (h) seven hundred and ninety-seven (797) ordinary shares of class H with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

Thereupon, Pablo Guinot Barona, prenamed, here represented as aforementioned, declares to subscribe six thousand eight hundred and seven (6,807) ordinary shares of class A, three hundred and twenty-two (322) ordinary shares of class B, three hundred and twenty-two (322) ordinary shares of class C, three hundred and twenty-two (322) ordinary shares of class D, three hundred and twenty-two (322) ordinary shares of class E, three hundred and twenty-two (322) ordinary shares of class F, three hundred and twenty-two (322) ordinary shares of class G, three hundred and twenty-two (322) ordinary shares of class H and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to ninety point sixty-one euro (EUR 90.61).

Thereupon, Monica Romeral Palacios, prenamed, here represented as aforementioned, declares to subscribe three thousand four hundred and thirty-eight (3,438) ordinary shares of class A, one hundred and sixty-three (163) ordinary shares of class B, one hundred and sixty-three (163) ordinary shares of class C, one hundred and sixty-three (163) ordinary shares of class D, one hundred and sixty-three (163) ordinary shares of class E, one hundred and sixty-three (163) ordinary shares of class F, one hundred and sixty-three (163) ordinary shares of class G and one hundred and sixty-three (163) ordinary shares of class H and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to forty-five point seventy-nine euro (EUR 45.79).

Thereupon, Javier Roca, born in Madrid on July 11, 1973 and residing at Avenida de la Vega, 10, 3^oD Alcobendas, Madrid, Spain,

here represented by Dominique Reichelt, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (attached),

declares to subscribe six thousand five hundred and forty-five (6,545) ordinary shares of class A, three hundred and twelve (312) ordinary shares of class B, three hundred and twelve (312) ordinary shares of class C, three hundred and twelve (312) ordinary shares of class D, three hundred and twelve (312) ordinary shares of class E, three hundred and twelve (312) ordinary shares of class F, three hundred and twelve (312) ordinary shares of class G and three hundred and twelve (312) ordinary shares of class H and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eighty-seven point twenty-nine euro (EUR 87.29).

The amount of two hundred and twenty-three point sixty-nine euro (EUR 223.69) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

As a consequence of the foregoing, Javier Roca enters the meeting as new shareholder.

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders of the Company resolve to amend Art. 5.1 of the articles of association as follows:

Second Resolution

Art. 5. Share Capital.

“5.1 The Company's share capital is set at eighteen thousand six hundred and eighty-five euro and thirty-nine cents (EUR 18,685.39) represented by the following shares of a par value of one cent (EUR 0.01) each:

Cayman Carry Share Class:

(a) one million three hundred and nine thousand ninety-one (1,309,091) ordinary shares of class A (the “Class A Ordinary Shares”)

- (b) sixty-two thousand three hundred and thirty-eight (62,338) ordinary shares of class B (the “Class B Ordinary Shares”)
- (c) sixty-two thousand three hundred and thirty-eight (62,338) ordinary shares of class C (the “Class C Ordinary Shares”)
- (d) sixty-two thousand three hundred and thirty-eight (62,338) ordinary shares of class D (the “Class D Ordinary Shares”)
- (e) sixty-two thousand three hundred and thirty-eight (62,338) ordinary shares of class E (the “Class E Ordinary Shares”)
- (f) sixty-two thousand three hundred and thirty-eight (62,338) ordinary shares of class F (the “Class F Ordinary Shares”)
- (g) sixty-two thousand three hundred and thirty-eight (62,338) ordinary shares of class G (the “Class G Ordinary Shares”)
- (h) sixty-two thousand three hundred and thirty-eight (62,338) ordinary shares of class H (the “Class H Ordinary Shares”)

Investment Share Class 1:

sixty-one thousand five hundred and forty-one (61,541) ordinary shares of class 1 (the “Class 1 Ordinary Shares”)

Investment Share Class 2:

sixty-one thousand five hundred and forty-one (61,541) ordinary shares of class 2 (the “Class 2 Ordinary Shares”)

Each of the Cayman Carry Share Class, the Investment Share Class 1 and the Investment Share Class 2 are referred to as a “Share Class” and collectively as “Share Classes”.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.“

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, den fünften März.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1) Pedro Victor Barriuso Otaola, geboren am 16. September 1961 in Bilbao; Spanien, wohnhaft in Paseo de Alcobendas 12 - CH 34; 28109 Alcobendas (Madrid),

vertreten durch Dominique Reichelt, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

2) Juan Francisco Kariger Fernández de Rojas, geboren am 19. November 1970 in Madrid, Spanien, wohnhaft in C/ Mar Negro, 48; 28220 Majadahonda (Madrid),

vertreten durch Dominique Reichelt, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

3) Iván Furones Fartos, geboren am 24. April 1978 in Madrid, Spanien, wohnhaft in C/ Burguete, 2, 3° A; 28050 Madrid, vertreten durch Dominique Reichelt, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

4) Jose Manuel Corcelles Pereira, geboren am 28. März 1971 in Madrid, Spanien, wohnhaft in C/ Monasterio de la Rabida 12 G; 28049 Madrid,

vertreten durch Dominique Reichelt, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

5) Alberto Aguilar Cabrera, geboren am 30. Dezember 1973 in Madrid, Spanien, wohnhaft in C/ Doctor Esquerdo, 102, portal 3, 2° B; 28007 Madrid,

vertreten durch Dominique Reichelt, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

6) Juan Manuel Oraa Gil, geboren am 14. February 1970 in Bilbao, Spanien, wohnhaft in C/ Prado de la Bodega, 15; 28223 Pozuelo de Alarcon (Madrid).

vertreten durch Dominique Reichelt, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

7) Juan Ramon Guzmán Aceituno, geboren am 6. Juli 1967 in Madrid, Spanien, mit Geschäftsadresse in Av. Gran Vía de Hortaleza 5, portal O, 3° A; 28033 Madrid,

vertreten durch Dominique Reichelt, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

8) Pablo Guinot Barona, geboren am 30. April Juli 1983 in Valencia, Spanien, wohnhaft in C/Monasterio de las Batuecas 17 D, 3° A, 28049 Madrid,

vertreten durch Dominique Reichelt, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

9) Monica Romeral Palacios, geboren am 22. August 1970 in Madrid, Spanien, wohnhaft in C/ San Martin de Porres 12, 3°E; 28035 Madrid,

vertreten durch Dominique Reichelt, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Besagte Vollmachten, welche von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter (die „Gesellschafter“) der Vega Services S.à r.l., (nachstehend, die „Gesellschaft“) eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 181 934, gegründet am 13. November 2013 gemäß notarieller Urkunde von Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 160 am 17. Januar 2014 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert durch notarielle Urkunde von Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 26 März 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 7 Mai 2014 unter der Nummer 1144.

Die erschienenen Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft repräsentieren, ersuchen den Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von zweihundert dreiundzwanzig Euro und neunundsechzig Cent (EUR 223,69.-) zu erhöhen so dass das jetzigen Kapital von achtzehntausend vierhundert ein und sechzig Euro und siebenzig cent (EUR 18,461.70.-) welches aktuell in (i) eine Million zweiundzwanzig tausend dreihundert und eins (1.292.301) Anteile der Klasse A (die Klasse A Anteile), (ii) einundsechzig tausend fünfhundert einundvierzig (61.541) Anteile der Klasse B (die Klasse B Anteile), (iii) einundsechzig tausend fünfhundert einundvierzig (61.541) Anteile der Klasse C (die Klasse C Anteile), (iv) einundsechzig tausend fünfhundert einundvierzig (61.541) Anteile der Klasse D (die Klasse D Anteile), (v) einundsechzig tausend fünfhundert einundvierzig (61.541) Anteile der Klasse E (die Klasse E Anteile), (vi) einundsechzig tausend fünfhundert einundvierzig (61.541) Anteile der Klasse F (die Klasse F Anteile), (vii) einundsechzig tausend fünfhundert einundvierzig (61.541) Anteile der Klasse G (die Klasse G Anteile), (viii) einundsechzig tausend fünfhundert einundvierzig (61.541) Anteile der 9 Klasse H (die Klasse H Anteile), (ix) einundsechzig tausend fünfhundert einundvierzig (61.541) Anteile der Klasse 1 (die Klasse 1 Anteile) und (x) einundsechzig tausend fünfhundert einundvierzig (61.541) Anteile der Klasse 2 (die Klasse 2 Anteile) aufgeteilt ist, auf achtzehntausend sechs hundert fünf und achtzig Euro und neununddreissig Cent (EUR 18,685.39) durch die Ausgabe von (a) sechzehn tausend sieben hundert und neunzig (16.790) Anteilen der Klasse A (die Klasse A Anteile), (b) sieben hundert siebenundneunzig (797) Anteilen der Klasse B (die Klasse B Anteile), (c) sieben hundert siebenundneunzig (797) Anteilen der Klasse C (die Klasse C Anteile), (d) sieben hundert siebenundneunzig (797) Anteilen der Klasse D (die Klasse D Anteile), (e) sieben hundert siebenundneunzig (797) Anteilen der Klasse E (die Klasse E Anteile), (f) sieben hundert siebenundneunzig (797) Anteilen der Klasse F (die Klasse F Anteile), (g) sieben hundert siebenundneunzig (797) Anteilen der Klasse G (die Klasse G Anteile), (h) sieben hundert siebenundneunzig (797) Anteilen der Klasse H (die Klasse H Anteile) mit einem Nominalwert von einem cent (EUR 0,01) pro Anteil.

Zeichnung und Zahlung

Darauf erklären:

(1) Pablo Guinot Barona, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt, (a) sechs tausend achthundert und sieben (6.807) Klasse A Anteile, (b) drei hundert zweiundzwanzig (322) Klasse B Anteile, (c) drei hundert zweiundzwanzig (322) Klasse C Anteile, (d) drei hundert zweiundzwanzig (322) Klasse D Anteile, (e) drei hundert zweiundzwanzig (322) Klasse E Anteile, (f) drei hundert zweiundzwanzig (322) Klasse F Anteile, (g) drei hundert zweiundzwanzig (322) Klasse G Anteile und (h) drei hundert zweiundzwanzig (322) Klasse H Anteile zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von neunzig Euro und einundsechzig Cent (EUR 90,61) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden soll.

2) Monica Romeral Palacios, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt (a) drei tausend vier hundert und acht und dreissig (3.438) Klasse A Anteile, (b) einhundert drei und sechzig (163) Klasse B Anteile, (c) einhundert drei und sechzig (163) Klasse C Anteile, (d) einhundert drei und sechzig (163) Klasse D Anteile, (e) einhundert drei und sechzig (163) Klasse E Anteile, (f) einhundert drei und sechzig (163) Klasse F Anteile, (g) einhundert drei und sechzig (163) Klasse G Anteile und (h) einhundert drei und sechzig (163) Klasse H Anteile zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe fünfundvierzig Euro und neun und siebenzig Cent (EUR 45,79), die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden soll.

3) Javier Roca, geboren in Madrid am 11 Juli 1973 am, wohnhaft in Avenida de la Vega 10, 3D Alcobendas, Madrid, Spain, hier vertreten durch Frau Dominique Reichelt, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß hier beigefügter privatschriftlicher Vollmacht, (a) sechs tausend fünf hundert und fünf und vierzig (6.545) Klasse A Anteile, (b) drei hundert zwölf (312) Klasse B Anteile, (c) drei hundert zwölf (312) Klasse C Anteile, (d) drei hundert zwölf (312) Klasse D Anteile, (e) drei hundert zwölf (312) Klasse E Anteile, (f) drei hundert zwölf (312) Klasse F Anteile, (g) drei hundert zwölf (312) Klasse G Anteile und (h) drei hundert zwölf (312) Klasse H Anteile mit einem Nominalwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01) zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von siebenundachtzig Euro und neunundzwanzig Cent (EUR 87,29), die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

Die Gesellschaft verfügt ab sofort uneingeschränkt über den Zeichnungspreis von EUR 223,69 wie dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Folgend dem oben Genannten, entscheidet Javier Roca, vorbenannt, gemeinsam mit den Gesellschaftern den nachfolgenden Beschluss zu beschließen.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz der oben stehenden Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter der Gesellschaft, den Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, der fortan wie folgt lautet:

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt achtzehntausend sechs hundert fünfundachtzig Euro und neununddreißig Cent (EUR 18.685,39) aufgeteilt in die folgenden Anteile mit einem Nominalwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Anteil:

Anteilsklasse Cayman Carry:

(a) eine Million dreihundertundneuntausend und einundneunzig (1.309.091) Stammanteile der Klasse A (die Klasse A Stammanteile);

(b) zweiundsechzigtausend dreihundert und acht und dreißig (62.338) Stammanteile der Klasse B (die Klasse B Stammanteile);

(c) zweiundsechzigtausend dreihundert und acht und dreißig (62.338) Stammanteile der Klasse C (die Klasse C Stammanteile);

(d) zweiundsechzigtausend dreihundert und acht und dreißig (62.338) Stammanteile der Klasse D (die Klasse D Stammanteile);

(e) zweiundsechzigtausend dreihundert und acht und dreißig (62.338) Stammanteile der Klasse E (die Klasse E Stammanteile);

(f) zweiundsechzigtausend dreihundert und acht und dreißig (62.338) Stammanteile der Klasse F (die Klasse F Stammanteile);

(g) zweiundsechzigtausend dreihundert und acht und dreißig (62.338) Stammanteile der Klasse G (die Klasse G Stammanteile);

(h) zweiundsechzigtausend dreihundert und acht und dreißig (62.338) Stammanteile der Klasse H (die Klasse H Stammanteile);

Investmentsanteilsklasse 1:

einundsechzigtausend fünfhunderteinundvierzig (61.541) Stammanteile der Klasse 1 (die Klasse 1 Stammanteile)

Investmentanteilsklasse 2:

einundsechzigtausend fünfhunderteinundvierzig (61.541) Stammanteile der Klasse 2 (die Klasse 2 Stammanteile)

Die Anteilsklasse Cayman Carry, die Investmentanteilsklasse 1 und die Investmentanteilsklasse 2 werden jeweils als Anteilsklasse und zusammen als Anteilsklassen bezeichnet.

Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme an ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

Auslagen

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Auslagen, Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, die von der Gesellschaft getragen werden oder die der Gesellschaft in Rechnung gestellt werden sollen betragen schätzungsweise EU5 2.000,- geschätzt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten, Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Parteien, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, die dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen wurde, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: D. REICHELТ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7742. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehр erteilt.

Luxemburg, den 20. April 2015.

Référence de publication: 2015059461/283.

(150067749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Prime Holdco A-T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.942.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Prime Holdings - T (US) LLC, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808,

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Prime Holdco A - T S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 192.942, having a share capital of EUR 12,500.- and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 9 December 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 132, page 6323, on 17 January 2015 (the "Company"). The Articles of the Company have amended by a deed of the undersigned notary, on March 26, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,987,500.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to two million Euro (EUR 2,000,000.-), by creating and issuing one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (1,987,500) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles.

The New Shares are subscribed and fully paid up by Prime Holdings - T (US) LLC, prenamed, being the sole existing shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in cash of an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,987,500.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof that the amount of the capital increase is at the disposal of the Company has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-), represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Third resolution

The sole shareholder decides to fix the duration of the Company until 1st April 2060 and consequently to amend article 3.1 of the Articles in order to reflect the change, which shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for a limited duration ending on 1st April 2060."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,000.-

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mars.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Prime Holdings - T (US) LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique et ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808,

ici représentée par Annick, Braquet, employée privée, résidant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Prime Holdco A - T S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.942, ayant un capital social de 12.500,- EUR et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 9 décembre 2014, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 132, page 6323 le 17 janvier 2015 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), par la création et l'émission d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.987.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par Prime Holdings - T (US) LLC, le seul associé existant de la Société.

Telles Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-), qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve que le montant de l'augmentation de capital est à la disposition de la Société a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune".

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer la durée de la Société jusqu'au 1^{er} avril 2060 et par conséquent de modifier l'article 3.1 des Statuts afin de refléter la modification, qui se lira désormais comme suit:

" Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée limitée se terminant le 1^{er} avril 2060".

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 3.000.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10542. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059263/122.

(150067245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Retail Investment Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.788.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 avril 2015

En date du 17 avril 2015, l'associé unique de Retail Investment Group S. à r.l. ("la Société"), a pris les décisions suivantes:

- D'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

- De nommer Matthijs Bogers, ayant son adresse professionnelle au 68 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, au poste de gérant de la société pour une durée illimitée;

- De nommer Axel Rust, ayant son adresse professionnelle au 68 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, au poste de gérant de la société pour une durée illimitée;

- De transférer le siège social de la Société du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 68 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Catherine Noens.

Référence de publication: 2015059309/18.

(150067364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Risus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.858.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 22 décembre 2014 a:

- nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société, Monsieur Thibaut FREYERMUTH, employé privé, né le 16.07.1991 à F-Sarreguemines, domicilié professionnellement à 7, rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg, en lieu et place de la société HRT REVISION S.A. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.04.2015.

Signature

Référence de publication: 2015059310/15.

(150067782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**TPG Inertia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TPG Cyan S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.370.

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth of February, before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TPG Cyan S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 190.370, incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, dated 18 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°3192 of 31 October 2014 (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 119.667 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Chris Oberhag, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a power of attorney under a private seal, given on February 16, 2015.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01);

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) change of denomination of the Company;

(b) subsequent amendment to article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;

(c) delegation of powers;

(d) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the company from “TPG Cyan S.à r.l.” into “TPG Inertia Holdings S.à r.l.”, with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “TPG Inertia Holdings S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of Maître Marc LOESCH, each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official

gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholder of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour de février,
par-devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TPG Cyan S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.370, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 18 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3192 du 31 octobre 2014 (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

TPG - Capital Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.667 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 16 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante (1.250.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de un euro cent (EUR 0,01);

II. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification de la dénomination de la Société;

(b) modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;

(c) délégation des pouvoirs;

(d) divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société de «TPG Cyan S.à r.l.» en «TPG Inertia Holdings S.à r.l.» avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TPG Inertia Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de Maître Marc LOESCH, chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 février 2015. GAC/2015/1491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059439/129.

(150067470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Ugolin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 32, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 191.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015059460/11.

(150067919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

White Fleet III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 184.204.

L'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2015 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Emil Stark, Jonathan Elliott et Daniel Siepmann en tant que membres du conseil d'administration de White Fleet pour une nouvelle période jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- Emil Stark, Membre du Conseil d'Administration

231 Uetlibergstr., CH-8045 Zurich

- Jonathan Elliott, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Daniel Siepmann, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, S.C a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015059483/22.

(150067492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Wilcox S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 134.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059484/10.

(150068182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Wadom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 169.715.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/4/2015.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2015059485/13.

(150067286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Woodpecker Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 149.307.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2015

Nominations statutaires

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

- Mr. Alessandro PICCHIONI, président

- Mr. Raffaele CORIGLIONE

- Mr. Nicolaus P. BOCKLANDT

- Mr. Claudio MELLINI

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat conféré à BDO Audit S.A., avec siège social 2, avenue Charles de Gaulle en tant que réviseur d'entreprises de Woodpecker Capital S.A pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2015

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015059487/20.

(150067478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Agna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, rue de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 176.589.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2015 que:

1. L'assemblée générale décide de révoquer de leur qualité de gérante technique et gérante administrative de la société:
 - Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, née le 4 février 1971 à Vostok Poronaysk Sakhalin (Russie), demeurant à L- 7556 MERSCH, 18A, Place Saint Michel, avec effet immédiat.
 - Madame Agnese AUZINA, née le 12 juillet 1977 à Riga (Lettonie), demeurant à L- 9905 TROISVIERGES, 95, Grand-Rue, avec effet immédiat.
2. L'assemblée générale décide de nommer comme gérante technique de la société:
 - Madame Agnese AUZINA, née le 12 juillet 1977 à Riga (Lettonie), demeurant à L- 9905 TROISVIERGES, 95, Grand-Rue, qui accepte.
3. L'assemblée générale décide de nommer comme gérante administrative de la société:
 - Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, née le 4 février 1971 à Vostok Poronaysk Sakhalin (Russie), demeurant à L- 7556 MERSCH, 18A, Place Saint Michel, qui accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 avril 2015.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P.80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015059555/29.

(150068917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Acorn Servicer Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.988.

—
Extrait des résolutions prise par l'associée unique en date du 9 avril 2015

M. Joshua Lawrence LEVINE, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 novembre 1975, demeurant à 40, West 57th Street, NY-10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Le nombre de gérants a été augmenté de trois (3) à cinq (5).

Luxembourg, le 21.04.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Acorn Servicer Holdings II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015059519/18.

(150068296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Aeronautical Technologies Company Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 49.366.

—
Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L130057332

Déposé le: 11/04/2013

Rectificatif de l'extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 mars 2013

Madame la Présidente expose qu'elle a eu l'immense tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Patrick ROCHAS en date du 20 novembre 2012.

L'assemblée prend connaissance et accepte la démission, avec effet immédiat, de l'administrateur Monsieur Claude TOURNAIRE.

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS, l'Assemblée décide de nommer en remplacement, Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, à la fonction d'administrateur.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé, viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2016.

L'assemblée constate que l'administrateur Madame Carla HEUVELMANS PERRET a été inscrit de façon erronée sous le nom de Madame Carla HEUVELMANS-PERRET.

L'assemblée constate que la dénomination de son Commissaire aux comptes Mazars, société inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015059520/25.

(150068892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**Preferred Prestige Motor Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Deluxe Holdings S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 187.726.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of April.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company "Deluxe Holdings S.A.", with registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 187.726, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 28th of May 2014, published in the Mémorial C number 2111 on 9th of August 2014. The Company statutes have not been amended since then.

The meeting is presided by Mrs Cindy VERZIN, employee, having his professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg in the Chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Henri DA CRUZ, employee, professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change the name of the Company into Preferred Prestige Motor Holdings S.A, and subsequently amend article 1st of the Company articles of incorporation.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company into Preferred Prestige Motor Holdings S.A..

Second resolution

The meeting resolves to amend subsequently article 1st of Company statutes in order to give it the following wording:

“ **Art. 1. Form and name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Preferred Prestige Motor Holdings S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).”

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Deluxe Holdings S.A.», avec siège social sis à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 187.726, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 mai 2014, publié au Mémorial C numéro 2111 du 9 août 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Cindy VERZIN, employée, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la Société en Preferred Prestige Motor Holdings S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en Preferred Prestige Motor Holdings S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de Preferred Prestige Motor Holdings S.A. (la Société) qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cindy VERZIN, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 avril 2015. Relation GAC/2015/3227. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015059682/105.

(150068452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Domofinalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059691/9.

(150068473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Den Miseler Stoffbuttek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 39, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 196.252.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Madame Patricia RÜBEL, commerçante, demeurant à L-5471 Wellenstein, 19, rue des Jardins.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de tissus, patchworks, laines et merceries.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Den Miseler Stoffbuttek S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Remich. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Patricia RÜBEL et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille cent euros (1.100.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-5550 Remich, 39, rue de Macher.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Patricia RÜBEL, prénommée.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Déclaration

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. RÜBEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 avril 2015. Relation: GAC/2015/3057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059684/102.

(150068388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Dorel Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.110.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of April,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Dorel Luxembourg, a société à responsabilité limitée, duly incorporated and validly existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 160,927,271 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Register of Trade and Companies) under number B 152.110.

There appeared

Dorel Industries Inc., the sole shareholder of the Company and a corporation duly incorporated and validly existing in accordance with the laws of the Province of Québec, Canada, having its address in 1255 Greene Avenue Suite 300, Westmount, Quebec, Canada H3Z 2A4 and registered under number 1142777581 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 2,747,272 (two million seven hundred forty-seven thousand two hundred seventy-two) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), the 108,179,999 (one hundred and eight million one hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety-nine) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") and the 50,000,000 (fifty million) class B mandatory redeemable preferred shares (the "Class B MRPS" and, together with the Ordinary Shares and the Class A

MRPS, the “Shares”) representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 56,590,818 so as to reduce it from USD 160,927,271 to USD 104,336,453;
2. Approval of the redemption price determined by the managers of the Company;
3. Redemption and cancellation of 6,590,818 class A mandatory redeemable preferred shares and 50,000,000 class B mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- each, in accordance with article 10 of the articles of association of the Company; and
4. Subsequent amendment of articles 6, 10 and 20 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is reminded that the share capital of the Company is currently represented by:

- the Ordinary Shares, to which is attached an amount of USD 272,727 (two hundred seventy-two thousand seven hundred twenty-seven US Dollars) as share premium;
- the Class A MRPS, to which is attached an amount of USD 15,820,002 (fifteen million eight hundred twenty thousand and two US Dollars) as share premium; and
- the Class B MRPS, to which no share premium is attached;

it being noted that all the share premium attached to the Ordinary Shares and the Class A MRPS has been allocated to the legal reserve of the Company.

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 56,590,818.- (fifty-six million five hundred ninety thousand eight hundred and eighteen US Dollars) so as to reduce it from USD 160,927,271.- (one hundred and sixty million nine hundred and twenty-seven thousand two hundred and seventy-one US Dollars) to USD 104,336,453.- (one hundred and four million three hundred thirty-six thousand four hundred fifty-three US Dollars) by the redemption of

- (i) 6,590,818 (six million five hundred ninety thousand eight hundred and eighteen) Class A MRPS and all rights attached thereto and
- (ii) 50,000,000.- (fifty million) Class B MRPS and all rights attached thereto, in accordance with article 10 of its articles of association.

Second resolution

It is resolved to approve the redemption price as determined by the board of managers of the Company in accordance with article 10 of the articles of association of the Company at an amount of USD 57,500,000.- (fifty-seven million five hundred thousand US Dollars) composed of:

- an amount of USD 50,000,000.- (fifty million US Dollars) corresponding to the aggregate amount of nominal value of the 50,000,000.- (fifty million) redeemed Class B MRPS;
- an amount of USD 6,590,818.- (six million five hundred ninety thousand eight hundred and eighteen US Dollars) corresponding to the aggregate amount of nominal value of the 6,590,818.- (six million five hundred ninety thousand eight hundred and eighteen) redeemed Class A MRPS; and
- an amount of USD 909,182.- (nine hundred and nine thousand one hundred eighty-two US Dollars) corresponding to a portion of legal reserve attached to the Class A MRPS and made available by the decrease of the share capital of the Company.

Third resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company being met, it is resolved to redeem 6,590,818.- (six million five hundred ninety thousand eight hundred and eighteen) Class A MRPS and 50,000,000.- (fifty million) Class B MRPS with a nominal value of USD 1.-each, followed by the cancellation of 6,590,818.- (six million five hundred ninety thousand eight hundred and eighteen) Class A MRPS and 50,000,000.- (fifty million) Class B MRPS redeemed, and the decrease of the legal reserve account by an amount of USD 909,182.- (nine hundred and nine thousand one hundred eighty-two US Dollars) in accordance with article 10 of the articles of association of the Company and to reimburse the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend articles 6, 10 and 20 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 104,336,453 (one hundred and four million three hundred thirty-six thousand four hundred fifty-three US Dollars) represented by:

- 2,747,272 (two million seven hundred and forty-seven thousand two hundred and seventy-two) ordinary shares (“Ordinary Shares”); and

- 101,589,181 (one hundred and one million five hundred eighty-nine thousand one hundred eighty-one) class A mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”);

with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The MRPS and the Ordinary Shares are referred hereafter as the “Shares”.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own Shares and the holders of MRPS may request that the Company redeem the MRPS; however, the redemption in both cases shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Where MRPS are issued by the Company, the following additional conditions shall be met:

- whatever the date of redemption, each holder of MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS equal to the nominal value of its redeemed MRPS plus the share premium attached thereto if any including any portion of the legal reserve that has been allocated out of the share premium attached to the redeemed MRPS plus a payment for the right to any accrued Preferential Dividend as defined under article 20 below attached to the redeemed MRPS and not yet declared at the date of redemption (the "Redemption Price");

- the MRPS shall be redeemed at the Redemption Price at the latest on the tenth anniversary of their issuance (the "Maturity Date").

The Company may opt to pay the Redemption Price (either at the Maturity Date or at any earlier redemption date) in kind, (partially or in full). In such case, the Company may discharge the Redemption Price by transferring to the holder(s) of the MRPS to be redeemed any receivable(s) owing to the Company by any person, such transferred receivable(s) shall for that purpose be evaluated at least at nominal value.

However, on the Maturity Date, if the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the corresponding MRPS, the redemption of all the corresponding MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date. In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed MRPS whatever amount up to the sums available for redemption on the Maturity Date, the remaining part of the Redemption Price to be paid as and when the Company will have sufficient sums available for redemption for this purpose.

As long as the Redemption Price on the redeemed MRPS at the Maturity Date has not been paid in full, no dividend shall be paid on the Ordinary Shares.

No Ordinary Share shall be redeemed by the Company until the MRPS have all been redeemed.

The redemption of any Shares must be carried out by a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

The redeemed Shares shall be cancelled and the issued share capital and share premium attached to the redeemed Shares (if any) including the corresponding portion of share premium allocated to the legal reserve, if any, shall be decreased accordingly.”

“ **Art. 20. Dividends.** Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, further to the allocation of the legal reserve, MRPS will give right to payment of a preferential, cumulative and refundable US dollar denominated dividend payable semiannually in arrears at a rate per annum equal to five point two percent (5.2%) of the total of the nominal value of each MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve, the number of days in each case being calculated on the basis of a year of 360 days consisting of 12 months of 30 days each and, in case of an incomplete month, the actual number of days elapsed (the "Preferential Dividend"); this dividend entitlement is born automatically to the benefit of each MRPS holder and shall be paid *pari passu*.

Shareholders holding MRPS shall not be entitled to any dividends except for the Preferential Dividends.

Holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividends, out of, and up to the extent of, funds legally available for payment of dividends after the payment of the Preferential Dividends, as allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about two thousand one hundred (EUR 2,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le septième jour d'avril,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Dorel Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 160.927.271 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.110.

A comparu

Dorel Industries Inc., l'associé unique de la Société et une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Province du Québec, Canada, ayant son adresse au 1255, Greene Avenue Suite 300, Westmount, Québec, Canada H3Z 2A4, immatriculée sous le numéro 1142777581 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par M. Henri DA CRUZ, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 2.747.272 (deux millions sept cent quarante-sept mille deux cent soixante-douze) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), les 108.179.999 (cent huit millions cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A (les «MRPS de Classe A») et les 50.000.000 (cinquante millions) de parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe B (les «MRPS de Classe B») et, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS de Classe A, les «Parts Sociales») représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 56.590.818 USD, pour le réduire de 160.927.271 USD à 104.336.453 USD;

2. Approbation du prix de rachat déterminé par les gérants de la Société;

3. Rachat et annulation de 6.590.818 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A et 50.000.000 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe B ayant une valeur nominale de 1 USD chacune conformément à l'article 10 des statuts de la Société; et

4. Modification subséquente des articles 6, 10 et 20 des statuts de la Société.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est rappelé que le capital social de la Société est actuellement composé:

- des Parts Sociales Ordinaires auxquelles est attachée une prime d'émission d'un montant de 272.727 USD (deux cent soixante-douze mille sept cent vingt-sept Dollars américains);

- des MRPS de Classe A auxquelles est attachée une prime d'émission d'un montant de 15.820.002 USD (quinze millions huit cent vingt mille deux Dollars américains); et

- des MRPS de Classe B auxquelles aucune prime d'émission n'est attachée; et

étant précisé que la totalité de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires et aux MRPS de Classe A a été allouée à la réserve légale de la Société.

Il est décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 56.590.818 USD (cinquante-six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent dix-huit Dollars américains), afin de le réduire de 160.927.271 USD (cent soixante millions neuf cent vingt-sept mille deux cent soixante-et-onze Dollars américains) à 104.336.453 USD (cent quatre millions trois cent trente-six mille quatre cent cinquante-trois Dollars américains) par le rachat de

(i) 6.590.818 (six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent dix-huit) MRPS de Classe A et de tous droits y attachés et de

(ii) 50.000.000 (cinquante millions) de MRPS de Classe B et de tous droits y attachés en conformité avec l'article 10 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver le prix de rachat déterminé par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société à un montant de 57.500.000 USD (cinquante-sept millions cinq cent mille Dollars américains) composé:

- d'un montant de 50.000.000 USD (cinquante millions de Dollars américains) correspondant au montant total de la valeur nominale des 50.000.000 (cinquante millions) de MRPS de Classe B rachetées;
- d'un montant de 6.590.818 USD (six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent dix-huit Dollars américains) correspondant au montant total de la valeur nominale des 6.590.818 (six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent dix-huit) MRPS de Classe A rachetées; et
- d'un montant de 909.182 USD (neuf cent neuf mille cent quatre-vingt-deux Dollars américains) correspondant à une portion de la réserve légale attachée aux MRPS de Classe A et rendue disponible par la réduction du capital social de la Société.

Troisième résolution

Toutes les conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant réunies, il est décidé de racheter 6.590.818 (six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent dix-huit) MRPS de Classe A et 50.000.000 (cinquante millions) de MRPS de Classe B avec une valeur nominale de 1 USD chacune, suivi par l'annulation de 6.590.818 (six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent dix-huit) MRPS de Classe A et de 50.000.000 (cinquante millions) de MRPS de Classe B rachetées, et de réduire le compte de réserve légale d'un montant de 909.182 USD (neuf cent neuf mille cent quatre-vingt-deux Dollars américains) conformément à l'article 10 des statuts de la Société et de rembourser l'Associé Unique.

Quatrième résolution

En conséquence des décisions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 6, 10 et 20 des statuts de la Société afin de les lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 104.336.453 USD (cent quatre millions trois cent trente-six mille quatre cent cinquante-trois Dollars américains) divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 2.747.272 (deux millions sept cent quarante-sept mille deux cent soixante-douze) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»); et
- 101.589.181 (cent un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-une) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A (les «MRPS»);
avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, entièrement libérées.

Les MRPS et les Part Sociales Ordinaires seront nommées ci-après les «Parts Sociales».

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales et les détenteurs de MRPS peuvent demander à la Société qu'elle rachète les MRPS, cependant, le rachat dans les deux cas ne pourra avoir lieu que pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Lorsque des MRPS ont été émises par la Société, les conditions supplémentaires suivantes doivent être remplies:

- quel que soit la date du rachat, chaque détenteur de MRPS rachetées est en droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS rachetée égal à la valeur nominale de la MRPS rachetée plus la prime d'émission y attachée incluant toute portion de la prime d'émission attachée à la MRPS rachetée qui a été allouée à la réserve légale plus le droit à tout Dividende Préférentiel couru, tel que défini à l'article 20 ci-dessous, attaché aux MRPS rachetées et non encore déclaré à la date du rachat (le "Prix de Rachat");
- les MRPS doivent être rachetées au Prix de Rachat au plus tard au dixième anniversaire de leur émission (la "Date d'Echéance").

La Société pourra décider de payer le Prix de Rachat (à la Date d'Echéance ou à toute autre date de rachat antérieure) en nature (intégralement ou partiellement). Dans une telle hypothèse, la Société pourra régler le Prix de Rachat en transférant au(x) détenteur(s) des MRPS devant être rachetées toute(s) créance(s) due(s) à la Société par toute personne, celle(s)-ci devant alors être évaluée(s) au minimum à leur valeur nominale.

Toutefois, en cas de paiement au numéraire à la Date d'Echéance, si les sommes disponibles pour le rachat sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter les MRPS correspondantes, le rachat des MRPS correspondantes ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance. Dans ce dernier cas, la Société devra verser aux détenteurs des MRPS rachetées tout montant jusqu'à concurrence du montant des sommes disponibles pour le rachat à la Date d'Echéance, la partie restante du Prix de Rachat sera versée dès que la Société disposera de sommes disponibles suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat des MRPS rachetées à la Date d'Echéance n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera payé sur les Parts Sociales Ordinaires.

Aucune Part Sociale Ordinaire ne peut être rachetée avant que l'intégralité des MRPS n'a été rachetée.

Le rachat est décidé par une résolution prise par un vote des associés à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Les Parts Sociales rachetées devront être annulées et le capital social ainsi que le montant de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales rachetées (le cas échéant), comprenant le cas échéant la portion correspondante de la réserve légale, devront être réduits en conséquence.

Art. 20. Dividendes. Chaque année, lorsqu'un bénéfice net apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés après affectation à la réserve légale, les MRPS donnent droit au paiement d'un dividende préférentiel, cumulatif et remboursable, libellé en Dollars américains et payable deux fois l'an à un taux annuel égal à cinq virgule deux pourcent (5,2%) de la somme de la valeur nominale de chaque MRPS qu'il détient et de la prime d'émission y attachée le cas échéant, qu'elle soit ou non allouée à la réserve légale, le nombre de jours, dans chacun des cas, étant calculé sur base d'une année 360 jours, composée de 12 mois de 30 jours chacun et, en cas de mois incomplet, du nombre de jours effectivement écoulés (le "Dividende Préférentiel"); ce droit à dividende naît automatiquement dans le chef de chaque détenteur de MRPS et doit être payé pari passu.

Les associés porteurs de MRPS n'ont aucun droit à dividende autre que le Dividende Préférentiel.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont un droit à recevoir des dividendes prélevés sur, et dans la limite, des fonds légalement disponibles après le paiement des Dividendes Préférentiels, tels qu'affectés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 avril 2015. Relation GAC/2015/3184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015059692/276.

(150068412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Dakimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 40-42, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 71.978.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 avril 2015 que:

- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Camille WEIS, de Madame Viviane - WEIS-SEIL et de Monsieur Jean-Paul FRANK est renouvelé pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

- Le mandat de Commissaire de la société LUX-AUDIT S.A. est renouvelé pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 avril 2015 que:

- Monsieur Camille WEIS est nommé comme Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 avril 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015059695/21.

(150068437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Davimmo S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8398 Roodt, 18, Op den Rousen.
R.C.S. Luxembourg B 161.762.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 avril 2015 que:
- Monsieur Camille WEIS est nommé comme Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roodt-Eisch, le 20 avril 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015059696/15.

(150068414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

RCAF Enduro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 193.711.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015057043/11.

(150064968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.250.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of April.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

1) AEA Investors Fund V LP, a limited partnership fund registered under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-48167,

being the holder of five hundred and ninety-two thousand, nine hundred and seventy-two (592,972) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 April 2015,

2) AEA Investors Fund V-A LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5127331,

being the holder of nine thousand, eight hundred and ninety-one (9,891) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 8 April 2015,

3) AEA Investors Fund V-B LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5186585,

being the holder of three thousand, two hundred and ninety-five (3,295) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 8 April 2015,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015544,

being the holder of twenty thousand, three hundred and seventy-nine (20,379) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 8 April 2015,

5) AEA Investors Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015541,

being the holder of eight thousand and fifteen (8,015) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 8 April 2015,

6) AEA Europe Fund II LP, an exempted limited partnership fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under MC-52184,

being the holder of one hundred and twenty-three thousand, four hundred and twenty-four (123,424) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 8 April 2015,

7) DH Services Employee Benefit Trust, represented by its trustee, RBC cees Trustee Limited whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 68138,

being the holder of thirty-nine thousand, six hundred and forty (39,640) class B ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 8 April 2015,

8) DH C-Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Registrar of Companies under MC-273742,

being the holder of one million, four hundred and seven thousand, five hundred (1,407,500) class C preference shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 8 April 2015,

9) 2348614 Ontario Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Ontario, Canada, whose registered office is Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, registered with the Ministry of Governmental Services of Ontario under number 002348614,

being the holder of seven hundred and fifty-seven thousand, nine hundred and seventy-six (757,976) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 8 April 2015,

10) Mr. Cletus von Pichler, residing at Tizianstr. 129, 80638 Munich, Germany,

being the holder of two thousand, eight hundred (2,800) class B ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 8 April 2015,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust dated 7/13/89, as amended and restated 12/16/11, represented by its trustee, Mr. G. Richard Wagoner Jr., born on 9 February 1953, with address at 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA,

being the holder of five thousand, six hundred (5,600) class B ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 8 April 2015,

12) RBC cees Nominees Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey, whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 83756,

being the holder of twenty-five thousand, four hundred and twenty-six (25,426) class A ordinary shares and two hundred thirty-three thousand three hundred and eighty-five (233,385) class B ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 8 April 2015.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirty-two thousand, three hundred and three United States Dollars and three cents (USD 32,303.03), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166.250, incorporated pursuant to a notarial deed on 27 December 2011, and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 572 page 27410 on 5 March 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed on 16 December 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 597 page 28638 on 4 March 2015.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of the shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) To issue, with an aggregate share premium of sixteen thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and thirty-two cents (USD\$16,999.32), one hundred and two (102) new class A ordinary shares having a nominal value of

zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by RBC cees Nominees Limited and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon;

2) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand three hundred and four United States Dollars and five cents (USD \$32,304.05), represented by three million two hundred and thirty thousand four hundred and five (3,230,405) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, which is divided into:

(i) one million five hundred and forty-one thousand four hundred and eighty (1,541,480) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred and eighty-one thousand, four hundred and twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up.”

3) Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to issue, with an aggregate share premium of sixteen thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and thirty-two cents (USD\$16,999.32), one hundred and two (102) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by RBC cees Nominees Limited and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon.

The proof of the existence and the value of the above-mentioned equity contribution has been confirmed by a copy of a blocking certificate showing the receipt of seventeen thousand United States Dollars and thirty-four cents (USD \$17,000.34) on a bank account of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The general meeting of the shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,519,242, against: 120, abstaining: 22,016
- Class B ordinary shares in favor: 58,709, against: 4,095, abstaining: 218,621; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of the shareholders resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital. The share capital is set at thirty-two thousand three hundred and four United States Dollars and five cents (USD\$32,304.05), represented by three million two hundred and thirty thousand, four hundred and five (3,230,405) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, which is divided into:

(i) one million five hundred and forty-one thousand four hundred and eighty (1,541,480) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred and eighty-one thousand four hundred and twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 14 below, all subscribed and fully paid up.”;

The general meeting of the shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,519,242, against: 120, abstaining: 22,016
- Class B ordinary shares in favor: 58,709, against: 4,095, abstaining: 218,621; and

- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1) AEA Investors Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-48167,

détentric de cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (592.972) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Sabrina Hajek, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015,

2) AEA Investors Fund V-A LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5127331,

détentric de neuf mille huit cent quatre-vingt-onze (9.891) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015,

3) AEA Investors Fund V-B LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5186585,

détentric de trois mille deux cent quatre-vingt-quinze (3.295) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015544,

détentric de vingt mille trois cent soixante-dix-neuf (20.379) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015,

5) AEA Investors participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015541,

détentric de huit mille quinze (8.015) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015,

6) AEA Europe Fund II LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-52184,

détentric de cent vingt-trois mille quatre cent vingt-quatre (123.424) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015,

7) DH Services Employee Benefit Trust, représenté par son fiduciaire, RBC cees Trustee Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 68138,

détenteur de trente-neuf mille six cent quarante (39.640) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015,

8) DH C-Holdings, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-273742,

détentrices d'un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C, ici représentée par Madame Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015,

9) 2348614 Ontario Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat de l'Ontario, ayant son siège social au 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, enregistrée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario, sous le numéro 002348614,

détentrices de sept cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-seize (757.976) parts sociales ordinaires de catégorie A, ici représentée par Madame Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015,

10) Monsieur Cletus von Pichler, résidant au Tizianstr. 129, 80638 Munich, Allemagne,

détenteur de deux mille huit cents (2.800) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust en date du 13/07/1989, tel qu'amendé et réaffirmé le 16/12/2011, représenté par son fiduciaire, Monsieur G. Richard Wagoner Jr., né le 9 février 1953, résidant au 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA,

détenteur de cinq mille six cents (5.600) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015, et

12) RBC cees Nominees Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 83756,

détentrices de vingt-cinq mille quatre cent vingt-six (25.426) parts sociales ordinaires de catégorie A et deux cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq (233.385) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-deux mille trois cent trois Dollars US et trois cents (USD\$32.303,03), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.250, constituée conformément à un acte notarié le 27 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 le 5 mars 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 16 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 597 page 28638 le 4 mars 2015.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Emission, avec une prime d'émission de seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars US et trente-deux cents (USD\$ 16.999,32), de cent deux (102) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD\$0,01) chacune, auxquelles s'attachent les mêmes droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société, et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par RBC cees Nominees Limited et acceptation du paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et la prime d'émission ci-dessus mentionnée;

2) Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cent quatre Dollars US et cinq cents (USD\$32.304,05), représenté par trois millions deux cent trente mille quatre cent cinq (3.230.405) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante et un mille quatre cent quatre-vingts (1.541.480) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune et

donnant un accès à la Participation aux Bénéfices telle que définie à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»; et

3) Divers.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre, avec une prime d'émission de seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars US et trente-deux cents (USD\$16.999,32), cent deux (102) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD\$0,01) chacune, auxquelles s'attachent les mêmes droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société, et d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par RBC cees Nominees Limited et d'accepter le paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et la prime d'émission ci-dessus mentionnée;

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution au capital social et à la prime d'émission précitée a été rapportée par une copie du certificat de blocage mentionnant la réception de dix-sept mille Dollars US et trente-quatre cents (USD \$17.000,34) sur un compte bancaire au nom de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

L'assemblée générale des associés a pris la résolution qui précède avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.519.242, contre: 120, abstenués: 22.016;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 58.709, contre: 4.095, abstenués: 218.621; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, abstenués: 0, contre: 0.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cent quatre Dollars US et cinq cents (USD\$32.304,05), représenté par trois millions deux cent trente mille quatre cent cinq (3.230.405) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante et un mille quatre cent quatre-vingts (1.541.480) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD\$0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices telle que définie à l'article 14 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»;

L'assemblée générale des associés a pris la résolution qui précède avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.519.242, contre: 120, abstenués: 22.016;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 58.709, contre: 4.095, abstenués: 218.621; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, abstenués: 0, contre: 0.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HAJEK, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 avril 2015. Relation: EAC/2015/8641. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015059711/304.

(150068431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

FP HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.248.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Chenavari Real Estate Trading Limited, a exempted limited company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Island Registrar of Exempted Companies under number WK-263275, having its registered office at Intertrust Corporate Services Limited, Walker House, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Philipp Metzschke, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name FP HoldCo S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall [not] have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Chenavari Real Estate Trading Limited, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Sophie Perrin Janet, born in Vénissieux, France on 15 January 1981, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - (ii) David Catala, born in Ghent, Belgium on 19 January 1979, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Chenavari Real Estate Trading Limited, une exempted limited company constituée et existant selon les lois des Iles de Cayman, immatriculée au Cayman Island Registrar of Exempted Companies sous le numéro WK-263275, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services Limited, Walker House, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman,

dûment représentée par Philipp Metzschke, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «FP HoldCo S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, [ne] dispose [pas] d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Chenavari Real Estate Trading Limited, susmentionnée, au prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.600,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - (i) Sophie Perrin Janet, née à Vénissieux, France le 15 janvier 1981, résidant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

(ii) David Catala, né à Gent, Belgique le 19 janvier 1979, résidant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. METZSCHKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10926. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059773/495.

(150068302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

BGP Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.477.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056788/11.

(150064932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Candy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.304.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056800/11.

(150065244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Candriam Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le rapport annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CANDRIAM BONDS

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015058858/13.

(150068147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.
